



COMMUNIQUÉ

La Ville de Saint-Césaire décrète un moratoire sur les projets de construction

Saint-Césaire, le 15 août 2024 - Lors de la séance du conseil municipal du 13 août, le règlement pour interdire provisoirement certaines interventions, travaux et utilisations susceptibles d'augmenter la demande en eau potable et les débits et charges polluantes rejetées au réseau d'égout sanitaire a été adopté.

Cette mesure extraordinaire est rendue nécessaire en raison de la vétusté et de la capacité des ouvrages de traitement des eaux usées. Cette situation pose un enjeu pour le respect des exigences de rejets tout comme pour éviter des débordements d'eaux usées dans la rivière Yamaska.

Parmi les moyens mis en place par la Ville depuis les dernières années pour réduire les débordements, il y a celui de séparer les réseaux d'égout unitaires lors des travaux de réfection majeurs. Cette mesure a pour effet de ne pas acheminer les eaux de pluie et de ruissellement à la station d'épuration.

La Ville et la Régie d'Assainissement des eaux usées Rougemont-Saint-Césaire travaillent en collaboration dans la mise en place d'un plan d'action pour des travaux de mise aux normes de la station d'épuration et des stations de pompage.

La programmation de ces travaux doit recevoir l'approbation des ministères des Affaires municipales et l'Habitation tout comme celui de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Bien que des exceptions soient prévues au règlement afin de permettre les travaux d'entretien ou réparation de construction existante, une consultation auprès du service de l'Urbanisme est requise pour valider et accompagner la réalisation des projets pour assurer la conformité à la réglementation en vigueur.

Le maire Luc Forand explique « qu'imposer un moratoire sur le développement immobilier, c'est une décision difficile qui n'est pas prise de gaité de cœur. Nous considérons toutefois que c'est ce que nous devons faire pour agir de façon responsable dans les circonstances. »

-30 -

Source et information : Vicky Desmarais, adjointe aux communications - Ville de Saint-Césaire
T. 450-469-3108 poste 236
C. administration@ville.saint-cesaire.qc.ca

